



MINISTRE DE L'EAU, DE L'ASSAINISSEMENT ET DE L'HYGIENE

JIRO SY RANO MALAGASY

PROJET D'AMELIORATION DE L'ACCES A L'EAU POTABLE (PAAEP)



APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

ETUDE VISANT A PROMOUVOIR LA SEPARATION DES COMPTES ENTRE LES ACTIVITES « EAU » ET « ELECTRICITE », A ELABORER UN MODELE FINANCIER OPERATIONNEL DE L'ACTIVITE « EAU » AFIN DE SERVIR D'OUTIL D'APPUI AU CYCLE BUDGETAIRE ET COMPTABLE AINSI QU'A LA REVISION DE LA GRILLE TARIFAIRE « EAU » ET A ELABORER UNE FEUILLE POUR LA SEPARATION OPERATIONNELLE ET JURIDIQUE DE LA BRANCHE « EAU » DE LA JIRAMA

Crédit IDA : 7121-MG/Don IDA EO40-MG

AMI N° PAAEP-001/26-WJIR-C

Date de lancement : 28 janvier 2026

1. Le Gouvernement de la République de Madagascar a reçu un financement de la Banque mondiale pour couvrir le coût du **PROJET D'AMELIORATION DE L'ACCES A L'EAU POTABLE** ou « **PAAEP** » et a l'intention d'utiliser une partie du montant de ce crédit pour effectuer les paiements au titre du contrat suivant : **Etude visant à promouvoir la séparation des comptes entre les activités «eau» et «électricité», à élaborer un modèle financier opérationnel de l'activité «eau» afin de servir d'outil d'appui au cycle budgétaire et comptable, ainsi qu'à la révision de la grille tarifaire «eau» et à élaborer une feuille pour la séparation opérationnelle et juridique de la branche «eau» de la JIRAMA.**
2. La mission comporte trois volets :
 - i) Mission 1 : études sur la séparation des comptes ;
 - ii) Mission 2 : élaboration du modèle financier de l'activité Eau ;A l'issue des missions 1 et 2, le Consultant mènera une **mission 3** visant à explorer la possibilité d'une séparation opérationnelle et juridique de la branche « **eau** » de la JIRAMA, avec l'hypothèse à terme de la création d'une Société Nationale Eau (SNE).
3. L'Unité de Gestion du Projet PAAEP-JIRAMA invite les firmes de consultants éligibles ("Consultants") à manifester leur intérêt à fournir les Services décrits ci-dessus. Les Consultants intéressés doivent fournir les informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et l'expérience pertinente pour exécuter les services.

Le critère pour l'établissement de la liste restreinte est :

- Être une firme spécialisée dans les domaines suivants :
 - Gestion et organisation budgétaire et comptable, ou conseil en organisation, avec expérience dans la mise en œuvre de systèmes de contrôle de gestion, de comptabilité analytique (« Management Accounting ») pour des compagnies d'eau ;
 - Systèmes d'information comptable des entités publiques chargées de missions de service public industriel et commercial, comme la JIRAMA ;
 - Économie et gestion des compagnies d'eau ;

- Modélisation financière pour des opérateurs de services publics (eau, énergie, etc.) et analyse tarifaire dans le secteur de l'eau, notamment dans des pays en développement ;
 - Analyse des coûts et structuration tarifaire ;
 - Expérience en formation et transfert de compétences sur des outils financiers complexes.
- Dispose d'une expérience avérée en :
- Au moins 3 (trois) études de modélisation financière pour des opérateurs de services publics (eau, énergie, etc.) et analyse tarifaire dans le secteur de l'eau, notamment dans des pays en développement ;
 - Au moins 3 (trois) expériences de séparation ou de création d'entreprises publiques dans les services d'eau.
4. Les Termes de Référence (TDR) de la mission peuvent être demandés à : **ugp.jirama@paaep.mg**
 5. L'attention des Consultants intéressés est attirée sur la Section III, paragraphes 3.14, 3.16 et 3.17 du « Règlement de Passation des Marchés pour les emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissement FPI » 5^{ème} édition - Septembre 2023 (« Règlement »), énonçant la politique de la Banque mondiale en matière de conflits d'intérêts. En outre, veuillez-vous référer au paragraphe 3.17 du Règlement concernant les conflits d'intérêts liés à cette mission.
 6. Les Consultants peuvent s'associer à d'autres firmes pour renforcer leurs qualifications, mais doivent indiquer clairement si l'association prend la forme d'un groupement solidaire ou d'un sous-traitant. Dans le cas d'un groupement, tous les membres du groupement seront conjointement et solidairement responsables de l'intégralité du contrat, s'ils sont sélectionnés.
 7. Un Consultant sera sélectionné conformément à la méthode Sélection fondée sur la qualité et sur le coût (SFQC) énoncée dans le Règlement de Passation des Marchés.
 8. De plus amples informations peuvent être obtenues à l'adresse ci-dessous pendant les heures de bureau de 09h00 à 17h00 (heure de Madagascar).
 9. Les manifestations d'intérêt doivent être remises à l'adresse ci-dessous au plus tard le **20 FEVRIER 2026 à DIX (10) heure locale**. Les candidats peuvent remettre leurs manifestations en personne, par courrier ou par e-mail.
 10. L'adresse à laquelle il est fait référence ci-dessus est :
UGP PAAEP – JIRAMA
Bâtiment A1 (1^{er} Etage) - Village des Jeux Ankorondrano
Antananarivo – 101 - MADAGASCAR
E-mail : ugp.jirama@paaep.mg

